



Direction des solidarités  
Sous-direction de l'Autonomie

**2023 DSOL 109** : Subvention (40 000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Passerelle Assist'Aidant. Il s'inscrit dans la volonté de la collectivité parisienne de renforcer et faciliter l'accompagnement des aidants parisiens, enjeu très identifié par le Schéma Séniors à Paris 2022-2026.

L'association Passerelle Assist'Aidant développe depuis 2016 un dispositif de soutien aux aidants à domicile, en leur proposant un accompagnement personnalisé à-travers l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels diplômés, en fonction des besoins identifiés : médecin gériatologue, psychologue, sophrologue, socio-esthéticienne, conseiller en nutrition, ergothérapeute, psychomotricienne. Elle permet ainsi de prendre en considération toute la complexité de la situation d'aidant familial, le soutenir moralement et psychologiquement, l'accompagner dans ses prises de décisions, améliorer, enfin, sa qualité de vie... Passerelle Assist'Aidant permet ainsi, chaque année, de proposer un accompagnement individualisé, de grande qualité, à destination de 50 à 80 aidants.

L'association intervient depuis 2016 dans les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements, et Paris Centre, puis a progressivement élargi son territoire d'intervention à l'ensemble des arrondissements de la rive gauche.

Pour l'année 2023, l'association Passerelle Assist'Aidant souhaite renforcer ses équipes en augmentant la mise à disposition de psychologues, en poursuivant l'accompagnement psychologique par téléphone, en développant des actions de communication ciblées, en étendant leur intervention sur tout le territoire parisien en développant des partenariats, et plus particulièrement avec l'ensemble des M2A-DAC, en ouvrant le dispositif aux aidants familiaux accompagnant leur proche en EHPAD et enfin en s'adressant à de nouveaux aidants pour élargir le public touché.

Compte-tenu de ces éléments et de la qualité du projet présenté, je vous propose d'attribuer à l'association Passerelle Assist'Aidant, au titre de 2023, une subvention de 40 000 €.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris